

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/08/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois du mois d'août, le Conseil Municipal de Pusey s'est réuni à 18 H 30, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques POLIEN, Maire, après convocation légale adressée le 26 juillet 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de conseillers votants : 15
Nombre de pouvoirs : 02

Conseillers présents :

Jean-Jacques POLIEN, Pierre CLERC, Sandra VIENNET, Patrice MANTION, Gaëlle DE JESUS, Gaston VUILLEMOT, Maryline CHAUDEY, Patrick REYNOUD, Laurence CURIE, Valérie EKOUME, Pauline BONNET, Natacha BLANCHARD, Pascal PERNOT.

Conseillers absents excusés : Aymeric MAIRE, Christophe DAMPENON

Conseillers représentés :

Aymeric MAIRE a donné procuration à Jean-Jacques POLIEN
Christophe DAMPENON a donné procuration à Natacha BLANCHARD

Madame Gaëlle DE JESUS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces formalités remplies, Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et ouvre la séance.

Ordre du jour de la séance

- 1- Approbation du compte rendu de la dernière séance
 - 2- Détermination des zones d'aménagement foncier

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de Pusey de bien vouloir approuver le procès-verbal de la dernière séance plénière du 12 juillet 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal de Pusey en date du 12 juillet 2023.

Détermination des zones d'aménagement foncier

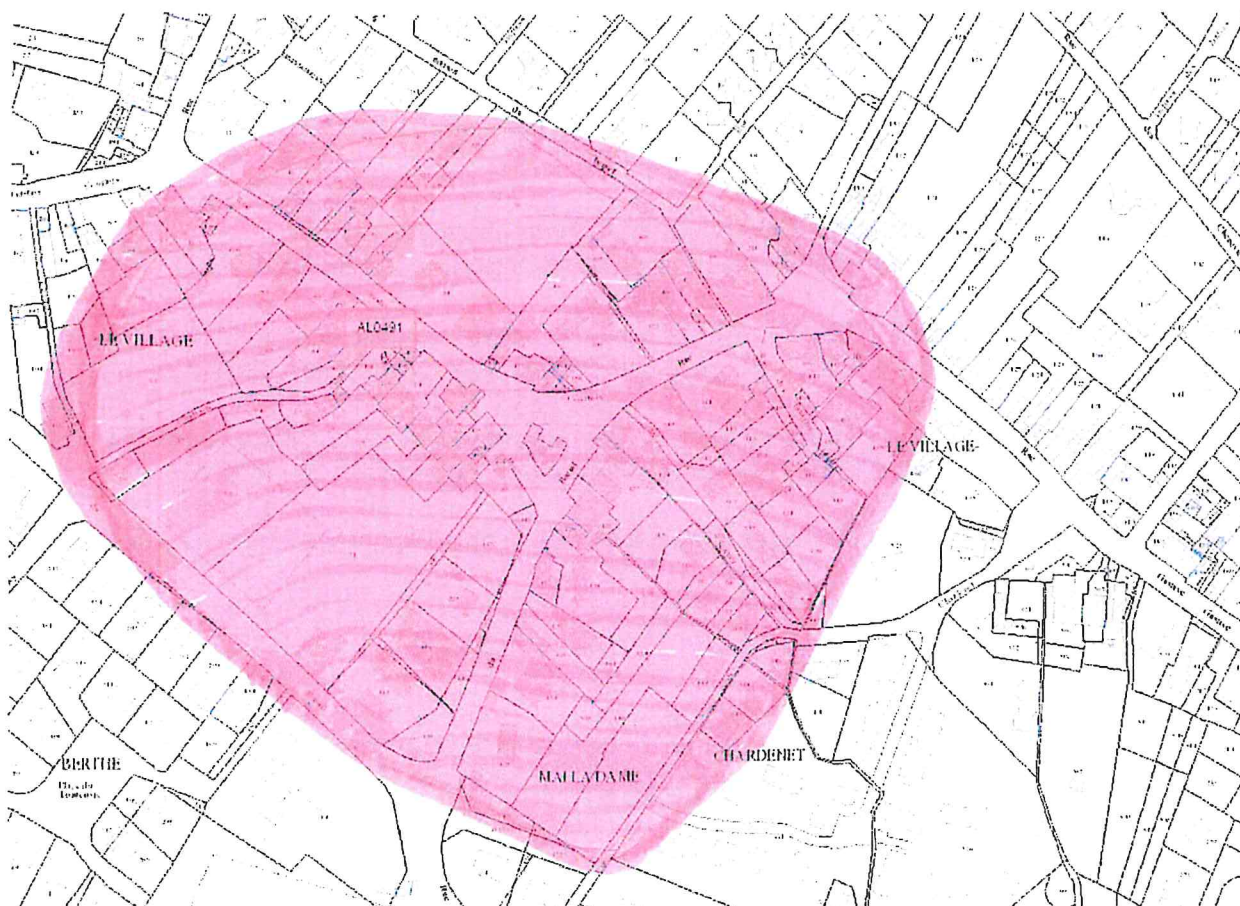
Rapporteur : *Monsieur Jean-Jacques POLIEN*

Monsieur le Maire expose au conseil le besoin de définir le cadre des actions d'aménagement, pour délimiter des périmètres déterminés dans lesquels le conseil municipal décide d'intervenir pour aménager et améliorer la qualité urbaine de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

-délimite les périmètres déterminés ci-après dans lesquels le conseil municipal décide d'intervenir pour aménager et améliorer la qualité urbaine de la commune :

1/ PERIMETRE DE LA ZONE « CENTRE DU VILLAGE » à proximité de l'école et de la Mairie, Salle polyvalente, Maison municipale et des associations, pour un projet d'aménagement de services publics collectifs selon le plan de Pusey ci-dessous.



Définition du périmètre de la zone d'aménagement foncier « CENTRE DU VILLAGE »

la création d'une nouvelle médiathèque municipale : motivation : la médiathèque actuelle trop exigüe ne permet pas une installation optimum du service, et restreint le service offert à la population et les activités, notamment la réception concomitante de plusieurs classes, l'étendue limitée des expositions régulièrement organisées, et l'impossibilité de conserver un endroit calme pour la lecture sur place. Par ailleurs, la création d'une nouvelle médiathèque proche de l'école permettra l'accès direct aux élèves. Le bâtiment actuel de la médiathèque pourra alors être affecté à l'exercice de professions médicales en complément des cabinets médicaux et paramédicaux existants dans l'autre aile du bâtiment place Charles De Gaulle.

la création d'un foyer pour personnes âgées et/ou maisons individuelles « sénior » :
motivation : la demande de place en foyer adapté au service des personnes âgées est croissante, il est nécessaire de répondre positivement aux besoins de la population. La commune de Pusey procédera à cet effet à la construction d'un foyer pour personnes âgées.

l'aménagement et agrandissement d'une annexe à la Maison municipale et des Associations : **motivation :** manque de rangements, stockage matériel, estrade etc...

la création d'une crèche/micro crèche : **motivation :** pour répondre aux besoins de plus en plus grandissants des parents actifs ayant des amplitudes horaires importantes. La proximité avec le groupe scolaire et périscolaire est un plus.

Questions diverses

Intervention de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente le projet de modification du PLU au Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

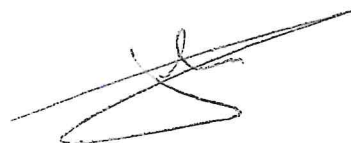
Fait à Pusey, le 04/08/2023

Le Maire



Jean-Jacques POLIEN

La secrétaire



Gaëlle DE JESUS